

Administration communale de Larochette

## AVIS AU PUBLIC

20.06.2018

### Environnement et propreté



La commune de Larochette tient à informer le public que la présence de processionnaires du chêne (« Eichenprozessionsspinner ») a été constatée récemment à l'endroit suivant :

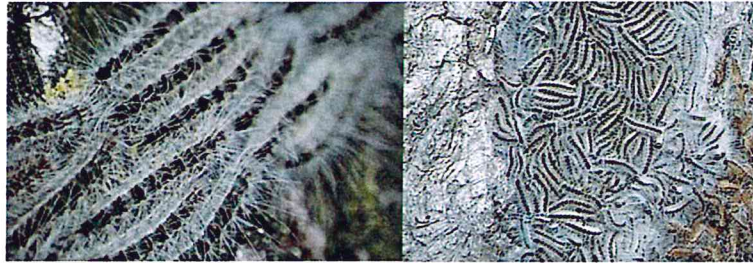
- chemin menant vers le Château de Larochette, à hauteur du bassin d'eau potable ;

Comme les populations de la processionnaire du chêne peuvent apparaître à d'autres endroits non-identifiés jusqu'à présent, la commune de Larochette conseille à sa population, aux randonneurs, etc..., d'être vigilants pour éviter d'éventuels risques de santé.

Si les processionnaires du chêne peuvent endommager les arbres en rongant complètement le feuillage, les risques de santé et d'hygiène pour l'homme ne peuvent être négligés. En effet, les chenilles ont de nombreux poils creux à l'intérieur avec des barbillons qui sont dispersés sur de longues distances par les flux d'airs, surtout par temps chaud et sec, et qui peuvent pénétrer la peau des hommes ou d'animaux, provoquant des inflammations et/ou des démangeaisons cutanées.

Pour des raisons de précaution, la commune de Larochette a entièrement fermé l'endroit concerné jusqu'à enlèvement des populations. Les citoyens sont priés de se tenir à l'écart des arbres concernés et de ne toucher en aucun cas les nids des chenilles, les chenilles elles-mêmes, les mues ou les arbres concernés. Le Service Forestier de la commune de Larochette fera enlever à court terme les nids des chenilles sur les arbres en collaboration avec une société spécialisée en la matière.

Les citoyens qui souhaitent obtenir des renseignements supplémentaires sont priés de contacter Monsieur Molitor Olivier, garde forestier de la commune de Larochette aux numéros suivants: 87 94 49 / 621 202 134.



Le secrétariat communal,

